15 août de chaque année, que la situation des affaires et des bénéfices permettrait la distribution d'un dividende previsoire, une première répartition pourrait avoir lieu sur le dividende annuel, en vertu d'une décision du Conseil d'Administration.

L'inventaire, le bilan et le compte de profits et pertes sont mis à la disposition du ou des Commissaires de surveillance 40 jours au plus tard, avant l'époque fixée pour la réunion de l'Assemblée générale à laquelle ils doivent être présentés.

TITRE VIII

Bénéfices. — Fonds de réserve.

Art. 40. — Les produits annuels, après déduction faite de toutes les charges sociales et des frais généraux, amortissements des capitaux d'emprunt et amortissements industriels, constituent les bénéfices.

Sur les bénéfices nets ainsi établis à chaque inventaire, il est d'abord prélevé :

1° Cinq pour cent destinés à la réserve légale ;

2° Et la somme nécessaire pour servir aux actions un intérêt de cinq pour cent des capitaux versés et non remboursés.

Sur le restant, il sera attribué :

Dix pour cent à la Direction;

Dix pour cent au Conseil d'Administration;

Et quatre-vingts pour cent aux Actionnaires.

Le prélèvement pour la réserve légale prendra fin lorsqu'il aura atteint le dixième du capital social ; il reprendra son cours si cette réserve était entamée.

L'Assemblée générale pourra décider que les quatre-vingts pour cent attribués aux actionnaires pourront, en tout ou partie, servir à créer des réserves de prévoyance, et même à amortir à due concurrence le capital social.

Les frais de constitution de Société, ceux de premier établissement, les frais d'émission du capital social, ou des augmentations successives, y compris toutes commissions de banque, seront portés à un compte social dénommé « Frais de premier établissement », qui sera amorti aussitôt que possible, suivant décision du Conseil d'Administration.

L'importance de ces frais sera déterminée par le Conseil d'Administration sans qu'il y ait lieu de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale.

TITRE VIII

Dissolution. — Liquidation

Art. 41. — En cas de perte de moitié du capital social, le Conseil d'Administration est tenu de convoquer l'Assemblée générale des actionnaires, à l'effet de délibérer sur l'opportunité d'une dissolution anticipée de la Société.

Les résolutions de l'Assemblée générale concernant cette délibération seront rendues publiques.

L'Assemblée est régulièrement constituée lorsque la moitié du capital social est représentée. La voix à lui appartient, en cas de partage, prévaut par elle, et tous les actionnaires, quel que soit le nombre de titres par eux possédés, sont admis à l'Assemblée. A défaut de convocation par le Conseil d'Administration, le ou les Commissaires peuvent réunir l'Assemblée générale. Tout actionnaire, dans le cas où le Conseil d'Administration, le ou les Commissaires ne feraient pas A convocation ci-dessus prévue, peut demander en justice la dissolution de la Société.

Art. 44. — A moins que l'Assemblée générale ne précise un mode particulier de liquidation, les liquidateurs doivent, avec les sommes provenant de la réalisation de l'actif et celles constituant les fonds de réserve légale, de prévoyance et d'amortissement :

1° Acquitter le passif du susdit jour ;

2° Payer les frais privilégiés de liquidation ;

3° Rembourser aux actionnaires et proportionnellement à leurs droits respectifs, le montant de leurs actions non amorties ;

4° Faire le partage des fonds de réserve légale, de prévoyance et d'amortissement entre tous les actionnaires d'après le nombre des actions possédées par chacun d'eux ;

5° Et répartir le surplus de l'actif aux actionnaires.

TITRE IX

Contestations et poursuites

Art. 45. — Dans le cas de contestations, tout actionnaire, sans égard au domicile de Clermont-Ferrand, et toutes notifications et assignations seront régulièrement faites au domicile par lui élu, sans avoir égard à la distance du domicile réel.

A défaut d'élection de domicile, cette élection aura lieu de plein droit pour les notifications judiciaires au Parquet de M. le Procureur de la République près le Tribunal de première instance de Clermont-Ferrand.

Le domicile élu, formellement ou implicitement, comme il vient d'être dit, entraînera attribution de juridiction aux Tribunaux compétents de Clermont-Ferrand.

De convention expresse, aucun actionnaire ne pourra intenter une demande en justice contre la Société sans que préalablement ait été préalablement déférée à l'Assemblée générale des actionnaires, dont l'avis devra être soumis aux tribunaux compétents en même temps que la demande principale.

TITRE X

Constitution de la Société

Art. 46. — La présente Société ne sera définitivement constituée qu'après l'accomplissement de toutes les formalités prescrites par la loi.

Les deux Assemblées constitutives seront faites par le fondateur et portées à la connaissance des actionnaires par simples lettres missives, sans avoir égard aux délais de convocation fixés par l'article 30 ci-dessus.

Art. 47. — En cas d'augmentation du capital social, les Assemblées générales qui seraient à statuer sur la sincérité de la déclaration de souscription et de versement, ou sur l'appréciation des apports de nature à constituer pour apprécier les apports de nature et sur les modifications statutaires qui en seraient la conséquence, pourront être convoquées par un avis publié dans un journal d'annonces légales, en publiant à Clermont-Ferrand, et un autre à Lyon, deux jours seulement à l'avance pour la première, et six jours seulement pour la seconde et à a lieu.

Art. 48 — Si les dispositions législatives actuelles venaient à être modifiées par une loi nouvelle, le bénéfice des dispositions de ladite loi serait acquis de droit à la Société.

TITRE XI

Publication

Art. 49. — Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes, pour opérer le dépôt légal et la publication des présents statuts.

§ III. — Suivant acte reçu par Me Demnard, notaire à Clermont-Ferrand, et Me Masoirier, notaire à Chamalières, le 25 janvier 1913, M. Rousaud, fondateur susnommé, a déclaré :

Que les quatre mille actions de cinq cents francs chacune de ladite Société des Etablissements Rousaud, qui étaient à souscrire en espèces, ont été intégralement souscrites par diverses personnes et qu'il a été versé par chaque souscripteur une somme égale au quart du montant des actions par lui souscrites, soit au total cinq cent mille francs.

Et il a représenté à l'appui de cette déclaration un état contenant les noms, prénoms, qualités et demeures des souscripteurs, le nombre d'actions souscrites et le montant des versements effectués par chacun d'eux, Cette pièce certifiée véritable est demeurée annexée audit acte notarié.

§ III. — Des procès-verbaux dont les copies ont été délivrées pour minute à Me Demnard, notaire, suivant acte dressé par ledit Me Demnard et Me Masoirier, notaire à Chamalières, le 6 février 1913, des deux délibérations prises par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société anonyme dite « Société des Etablissements Rousaud, Chocolat de Royat, « A la Marquise de Sévigné »,

Il appert :

« Du premier de ces procès-verbaux en date du 29 janvier 1913 « :

Premièrement. — Que l'Assemblée générale, après vérification, a reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement faite par le fondateur de ladite Société aux termes de l'acte reçu par Me Demnard, notaire à Clermont-Ferrand, et Me Masoirier, notaire à Chamalières, le 25 janvier 1913.

Deuxièmement. — Quelle a nommé comme premiers administrateurs, dans les termes des articles 29 et 25 des statuts :

1° Monsieur Pierre-Gilbert-Auguste Rousaud, nommé administrateur statutaire, et dont elle a confirmé la durée des pouvoirs pour six ans ;

2° Monsieur Raymond-Célestin Bergougnan, industriel à Clermont-Ferrand ;

3° Monsieur Adrien Josse, banquier, 2, rue Meyerbeer, à Paris ;

4° Monsieur Abdon Sadoux, rentier, 8 bis, avenue Montaigne, à Paris ;

5° Monsieur Albert Galicier, rentier, 5, avenue Duchesne, à Paris

6° Monsieur Victor Gerard, industriel, 9, rue de Berlin, à Paris.

Lesquels ont accepté ladite fonction.

Troisièmement. — Que l'Assemblée a ensuite donné quitus aux commissaires ;

Monsieur Antoine Combre, comptable à Chamalières, et Georges Revoux, propriétaire à Paris, avec faculté d'agir conjointement et séparément pour faire un rapport à l'Assemblée générale sur les comptes du premier exercice. Messieurs Combre et Revoux ont accepté ces fonctions.

Quatrièmement. — Qu'elle a approuvé les statuts et a déclaré la Société anonyme des « Etablissements Rousaud, Chocolat de Royat, « A la Marquise de Sévigné » définitivement constituée.

Pour extrait :

DEMNARD, notaire.

Expéditions : 1° De l'acte contenant les statuts de la Société ; 2° de l'acte de déclaration de souscription et de versement et de la loi y annexée ; 3° de l'acte de dépôt et des deux délibérations constitutives y annexées, ont été déposées le 19 février 1913.

Aux greffes du Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand et de la Justice de Paix du canton Nord de Clermont-Ferrand ;

Aux greffes du Tribunal de Commerce de Paris et de la Justice de Paix du 3e arrondissement de Paris ;

Aux greffes du Tribunal de Commerce de Lille et de la Justice de Paix du 4e canton, à Lille ;

Aux greffes du Tribunal de Commerce de Lyon et de la Justice de Paix du 1er canton, à Lyon ;

Aux greffes du Tribunal de Commerce de Marseille et de la Justice de Paix du 1er canton, à Marseille.

Pour mention :

DEMNARD, notaire.

CESSION

DEUXIÈME AVIS

Suivant acte sous seing privé, en date du 20 Février 1913, M. Manges agissant en qualité de liquidateur de la société DELESALLE, MORTIER et DE BUYFFELAERE, fabricants de carreaux en plâtre, à, rue de Lille à Saint-André, a cédé à M. R. DELMAILLE, demeurant à St-André, rue Pasteur, n° 41, et à M. G. MORTIER, demeurant à Lille, boulevard Vauban, 80, les constructions, le matériel, les matériaux et marchandises ayant appartenu à ladite société.

Les opositions, s'il y a lieu, seront reçues par M. Manges, syndic, liquidateur, 22, rue du Vieux-Marché-aux-Poulets, à Lille, jusqu'au dixième jour qui suivra la publication du présent avis.

2223

Dissolution de société

Suivant acte reçu par Me Motte et Danel, Notaires à Lille, le 21 Février 1913, la Société civile Immobilière, existant entre M. Alfred-Isaac KLEIN, rentier, demeurant à Lille, et M. Eugène VAILLANT, négociant, demeurant à Lille, a été dissoute, et M. Isaac KLEIN a été chargé de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus.

2205

Etude de Me Félix VANDEWALLE, Docteur en droit, Avoué, boulevard de la Liberté, 52, Lille (successeur de Me Bulteau).

Assistance judiciaire. — Décision du 22 Août 1912

DIVORCE

D'un jugement rendu par défaut, par le Tribunal civil de première instance de Lille, le 17 Janvier 1913, enregistré.

Il appert,

Que le divorce a été prononcé au profit de Monsieur Emile Debeuquoy, homme de peine, demeurant et domicilié à Roubaix, rue Derbo, sour Tiberghien, n° 18.

Ayant pour avoué Me VANDEWALLE.

A l'encontre de Madame Clara Pollet, épouse Debeuquoy, domiciliée de droit avec son mari, mais actuellement sans domicile ni résidence connus en France.

Pour extrait publié en exécution d'une ordonnance rendue exequatur par M. le Président du Tribunal civil de Lille, en date du 25 Février 1913, enregistrée, conformément à l'article 247 du Code civil.

(signé) F. VANDEWALLE.

2207

IMMEUBLES à vendre

Etudes de Me DRUMOTTE, Notaire à Lille, 42, rue du Molinel et de Me Paul HENNION, Notaire à Comines,

1 - Ville de Lille

Rue de Turenne, n° 25

MAISON

à usage d'ESTAMINET, sous l'enseigne « Au Ballon ».

Revenu annuel net : 1.000 fr.

MISE A PRIX : 14.000 francs.

II. - Ville de Lille, banlieue d'Esquermes

Rue de Londres, n°s 24 et 26

PROPRIÉTÉ

comprenant SIX MAISONS, dont à usage de Cabaret, quatre d'habitation et quatre dans la cour.

Revenu annuel brut : 1.462 fr.

MISE A PRIX : 19.000 francs.

III. - Ville d'Hellemmes

Rue Sadi-Carnot, n° 4

MAISON

à usage de RENTIER

Revenu annuel brut : 600 fr.

MISE A PRIX : 10.000 francs.

IV. - Ville d'Hellemmes

Rue Sadi-Carnot, n° 10

MAISON

à usage de RENTIER

Revenu annuel brut : 600 fr.

MISE A PRIX : 10.000 francs.

V. - Ville d'Hellemmes

Rue Sadi-Carnot, n° 12

MAISON

à usage de RENTIER

Revenu annuel brut : 600 fr.

MISE A PRIX : 10.000 francs.

Faculté de réunir pour les numéros 3, 4 et 5.

A VENDRE

PUBLIQUEMENT

Le SAMEDI 8 MARS 1913, à 2 heures après-midi, en la salle des adjudications de la chambre des Notaires de Lille, rue de Puébla, n° 7.

Pour tous renseignements s'adresser à Me DELMOTTE, Notaire à Lille et à Me HENNION, Notaire à Comines.

A. D'HERONVAL

Gradué en Droit, Expert-Comptable

49, rue de la Vieille, LA MADELEINE (Tramway Monge)

INVENTAIRES. — PARTAGES. — LIQUIDATIONS

ASSOCIATIONS. — SOCIÉTÉS

2214 Etude de toutes affaires Civiles et Commerciales

Etude de Me Maxime DUCROCQ, Docteur en droit, Notaire à Lille, boulevard de la Liberté, n° 64.

Belle Propriété

sise à LILLE

Place du Vieux-Marché-aux-Chevaux, 10, et rue Jeanne-Maillotte, n° 19

A VENDRE

par adjudication publique

Le 6 MARS 1913, en la chambre des Notaires de Lille, rue de Puébla, n° 7.

En 2 LOTS, comprenant :

Le 1er Lot, MAISON, place du Vieux-Marché-aux-Chevaux, 10, ayant une façade de 12 mètres sur la place du Vieux-Marché-aux-Chevaux, et la rue des Coquelets, composée de 3 corps de bâtiments, d'une contenance totale de 580 mètres carrés, environ.

Le 2e Lot, immeuble à usage d'industrie, rue Jeanne-Maillotte, n° 19, avec façade de 12 mètres sur cette rue, comprenant notamment 3 grands bâtiments, générateur de 80 mètres carrés, grande cheminée, réservoir en ciment armé, grande pompe mue par l'électricité, l'ensemble d'une contenance de 1100 mètres carrés environ.

Le 1er lot est loué pour 12 ans, du 1er Octobre 1912, avec faculté pour les 2 parties de faire fin de bail à l'expiration de la 6e ou 9e année, moyennant, outre les charges, un loyer annuel de 5000 francs.

Le 2e lot est libre de toute occupation.

MISES A PRIX :

1er Lot : 80.000 francs.

2e Lot : 50.000 francs.

Les lots ne seront pas réunis.

Pour visiter les immeubles et pour tous renseignements, s'adresser à Me Maxime DUCROCQ, Notaire à Lille, boulevard de la Liberté, n° 64. 6m.2244

Etude de Me Emile LEFEBVRE, Docteur en droit, Notaire à Lille, 44, rue Basse.

VILLE DE LILLE

22, Rue Nicolas-Leblanc

Grande et Belle

MAISON

A VENDRE

publiquement

Le MARDI 18 MARS 1913, à 2 heures, rue de Puébla, 7, en la salle des adjudications des Notaires de Lille.

Jouissance immédiate.

Loyer actuellement 2.200 fr.

MISE A PRIX : 28.000 francs.

2245

Etude de Me Jacques BILED et Maxime DUCROCQ, Docteurs en droit, Notaires à Lille,

MAISON

sise à LILLE

Rue des Postes, n° 19

A VENDRE

par adjudication publique

Le SAMEDI 8 MARS 1913, en la chambre des Notaires de Lille, rue de Puébla, n° 7.

Revenu annuel brut : 1.012 francs.

MISE A PRIX : 10.000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me DUCROCQ, Notaire à Lille, boulevard de la Liberté, n° 64. 2243

Etude de Me Emile LEFEBVRE, Docteur en droit, Notaire à Lille, 44, rue Basse.

VILLE DE LILLE

Avenue Salomon, 18 et Avenue Saint-Maur

à proximité du Nouveau Boulevard

Maison de Campagne

ni 2074 mètres carrés de bonne et terrain

A VENDRE

par adjudication publique

Le MARDI 18 MARS 1913, à 6 heures, en la salle des adjudications de la chambre des Notaires de Lille, 7, rue de Puébla.

Libre d'occupation.

MISE A PRIX : 25.000 francs.

Pour visiter et pour tous renseignements, s'adresser à Me Emile LEFEBVRE, Notaire. 16m.2246

Etude de Me Paul HENNION, notaire à Comines.

Wervicq-Sud

Rue de Bourbourg, n°s 8, 10, 12 et 14

4 Belles MAISONS

à usage, dont 3 à usage de rentier et une à usage d'entrepreneur, 30 lots arbré sur 8.200 mètres carrés bâti et jardin.

A VENDRE

publiquement

par suite de décès, en totalité ou par lots.

Le LUNDI 3 Mars 1913, à 6 heures, en la mairie de Wervicq-Sud, par ledit Me Hennion.

2242

Etude de Me Edouard MARTIN, Notaire à Lille, rue Jacquemars-Giélée, n° 91.

Biens des Hospices civils de Lille

Le VENDREDI 28 MARS 1913, à 10 heures précises du matin, il sera procédé en l'Hôtel des Hospices (salle des adjudications), sis à Lille, rue de la Barre, 41, à la

VENTE

par adjudication publique

de

1° Un TERRAIN, sis à Lille, rue Dupuytren, de 2204 mètres 50 décimètres carrés.

Mise à prix (à 35 fr. le mq.), 61.450 fr. 25

2° Un TERRAIN, sis à Lille, rue Albert-Samain, de 197 mètres carrés 50 décimètres carrés.

Mise à prix (à 34 fr. le mq.), 5.355 fr.

3° Un TERRAIN, sis à Lille, section de Fives, chemin d'Huile, à l'angle de la rue du Lieutenant-Princeteau, de 312 mètres carrés environ.

Mise à prix (à 25 fr. le mq.), 7.800 francs.

4° Un TERRAIN, sis à Saint-André, rue Pasteur, de 248 mètres carrés environ.

Mise à prix (à 12 fr. le mq.), 2.952 francs.

5° Un TERRAIN, sis à La Madeleine, rue des Primeurs, à l'angle de la rue de l'Espérance prolongée, de 157 mètres carrés 60 décimètres carrés environ.

Mise à prix (à 25 fr. le mq.), 3.937 fr. 50.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me MARTIN, Notaire, ou dans les bureaux de l'Administration des Hospices civils de Lille, sis rue de la Barre, 41.

VENTES DIVERSES

Etude de Me Georges VERDONCK, Commissaire - Priseur de Roubaix et des Cantons.

VILLE DE ROUBAIX

15, Rue Saint-Georges

Par suite de la liquidation judiciaire J. Carrette et Cie, Bouchiciens à Roubaix.

VENTE

aux enchères publiques

D'UNE GRANDE QUANTITÉ

de

Marchandises

pour TRIPERIE

telles que :

Lustres, Appareils, Suspensions, Lampes portatives, Lampes de poche, Lampes à arc, Plafonniers, Réflecteurs, Tableaux, Lanternes, Fers à repasser, Rôtis, Gaufriers, Cafetières, Poêle chauffant, Ouvre-porte, Transformateurs, Sonneries, Ampoules, Tuiles, Clefs, Bois, Allumoirs, Interrupteurs, Douilles, Rosaces, Poussoirs, Voltmètres, Contacts, Pedes, Cavaliers, Ponts, Stilets, Réglettes, Tenaits, Fil électrique, Douilles, Prises, Griffes, Prises de courant, Bougies, Poêles, Vases en verre, Ziens, Coupe-circuit, Nourrices, Vases, Bouchons, Monte-charge, Bobine de TSF, Moulures, Lampes à souder, Villeroquin mécanique, etc., etc., etc.

Matériel et Agencement

Comptoir, Rayons, Vitrines, Bureau, Téléphone, Etabli, Barres d'étalage, Etiquettes.

Vernis et Couleurs.

Le MARDI 4 MARS 1913, à 4 heures et à 14 heures, Me Georges VERDONCK procédera à cette vente à la requête de Me St. RUFFELET, Avocat-agréé à Roubaix, liquidateur. 1750

Etudes de Me MOENCLEAY, LECLERCQ, DEPERNE, REYDET, Commissaires-Priseurs de la Ville de Lille et des communes suburbaines.

VILLE DE LILLE

Hôtel des Commissaires-Priseurs

10, RUE JEAN-BART

VENTE

d'un RICHE

MOBILIER

SUPPLÉMENT PRÉCÉDEMMENT !

Belle Salle à manger noyer, avec buffet, table, 12 chaises, Autre salle à manger, bibliothèque, table dressoir, de bout en acajou. Meuble de salon doré. — Autre salon Louis XV noyer. Commode et secrétaire marqueterie, Bahut à 2 portes marqueterie de Boule, Vitrine de salon. Belle Garniture de cheminée en marbre et bronze doré, Glaces, Tableaux.

SALON VENITIEN

de provenance « authentique »

Belle chambre à coucher en noyer Louis XVI, avec armoire à 3 portes, lit de milieu et table de nuit.

Chambre à coucher en chêne. Lit acajou, lit palissandre, lavabo, table de nuit acajou, étagère, matelas.

Mobilier de bureau. Grand poêle américain.

LUNDI 3 MARS 1913, à deux heures et demie, Me MOENCLEAY procédera à cette vente.

AU COMPTANT

A. MOENCLEAY.

EXPOSITION

Les Dimanche 2 et Lundi 3 Mars, de 10 heures à midi.

2208

CESSIONS

OCCASION UNIQUE

A CÉDER

GAZ — SPÉCIALITÉ

Plein centre. Très belle installation. Libre de tous débiteurs. Affaire : 35 à 40.000 fr. On peut traiter avec 15 à 20.000 francs comptant.

Réponse au Bureau du journal aux initiales V.O.X.

2209

OFFRES ET DEMANDES d'emplois

CANADA

Sont demandés : Bûcherons, Mineurs, Charpentiers, Manœuvres, quelques Ouvriers en fer. Hautes salaires, information et acceptation gratuites par l'agence THE TRANSATLANTIC, 453, Strand, Londres (Angl). no.2219

Dames ch. vous, trav. fac. con. 3 fr. p. j. Ex. Fontenoy, 30, r. de Bondy, Paris. no.2217

Bons Ouvriers Tonneliers

sont demandés au Genil du Nord, pour travaux de plusieurs années. S'adresser aux chefs de chantier à Molvizins (Sommel), près Péronne, toutes d'entre. Prix 0 fr. 10 l'heure. 2206

Emploi sérieux

Monsieur actif, débrouillard, intelligent, pouvant diriger personnel ou établissement commercial, connaissant à fond la comptabilité, cherche emploi sérieux ; au besoin, associé ou intéressé. Réponse au bureau du journal aux lettres F. C.

no.2213

STENO-DACTYLO. — L'Institut Dactylo Lindley prépare les sténographes et dactylos, spécialement préparées, au certificat par l'enseignement combiné de la comptabilité, des notions de commerce et de banque, du clavier moderne, de la sténographie et dactylographie, et de la correspondance commerciale. — 41, rue Nicolas-Chauvin, Lille. Tempo 8-9h.

no.2211

AVIS DIVERS

MÉVEMENTS DE TRAVAIL

LES PLUS SOLIDES

en

VELOURS

MOLESKINE

TOILE

Réclamez BATONNET - ATIM

S. REYNOLDS

TARARE

LA VEUVE GUILLIN

PRÉTEUSE

brévetée S. G. D. G.

PRIX : 225 francs

A. MERINO, fabr.

85, rue Boucher-de-Perthes

ROUBAIX.

no.2232

Grand Hôtel du Commerce

15, Rue de Béthune, 15

LILLE

DIMANCHE 2 MARS 1913

DÎNER à fr. 50 vin compris

sous-sol du Grand Hôtel

Huîtres de Marennes

Langoustes mayonnaise

Salle d'agrément

Entrecôte grillée Maître d'Hôtel

Jambon à l'anglaise

Salade

Fruits — Desserts

DÎNER à fr. 50 vin compris

POTAGE

Tapioca velouté

Saumon grillé beurre d'Anchois

Rognons de Volaille

Tournedos pommes parisiennes

Harbots verts Maître d'Hôtel

Poularde à la broche

Salade

Pâtisserie assortie

Fruits — Desserts

Religieuse adopte enfants orphelins. Maison Bersot, n° 184 à Nantes. no.2220

Prêts aux Fonctionnaires

et aux Personnes salariées. S'adresser à Louis DESCARPENTRIES, 5, rue Alexandre-Leleux, à Lille. no.2208

Imprimerie du PROGRÈS DU NORD, Fourcroy à bon prix.

LITS EN FER ET CUIVRE

SOMMIERS MÉTALLIQUES

Eugène HUYGHE et PONTRIEU

Fournisseurs de l'Etat

LILLE, 44 bis et 46, Rue de la Bourse, LILLE

MESDAMES

Asthme, Oppressions, Bronchites

Les Poudres ou Cigarettes soulagent momentanément, les Pilules Guérissent toutes les Affections qui guérissent rapidement et soulagent de suite. En prendre 16 jours sans interruption pour être CERTAIN de guérir RÉELLEMENT.

Envoi par la poste contre mandat de 3 fr. 60 adressé à la Pharmacie Principale, 15, rue du Chemin-de-Fer, à Roubaix. 2251

PIANOS AUTOMATIQUES

ORGUES

ORCHESTRIONS

Société Anonyme des Anciens Etablissements DUSSAUX & Cie

CAPITAL : 450,000 francs

Rue Sainte-Cécile et Rue Châteaubriand, LILLE

MESDAMES

RETARDOLÉOPOLE

ALLEZ VOIR, 100, Rue Solférino, LILLE

Les Levages et Tardenoise

"VELO"

"VELO"

ACTUELLEMENT

EXPOSITION des NOUVEAUTÉS DE PRINTEMPS

en

COSTUMES TAILLEUR

Lille - 279, rue Solférino, 279 - Lille

Costume exécuté par

EX-COUPEUR de la Maison Paquin de Paris

TRAVAIL SOIGNÉ - PRIX EXTRAORDINAIRES

Réduction de prix pendant quelques jours

OPTIQUE MÉDICALE

LUNETTES ET PINCE-NEZ

BONVALOT

LILLE, 79, Rue Esquermoise, LILLE